



Syndicat Mixte de Production et d'Adduction d'Eau

ympae

OD

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU SYMPAE
DU 25 JUIN 2010 à 18H00**

Date de convocation : le 8 juin 2010

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DU RAPPORT D'EXPLOITATION DU SERVICE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2009	4
II. CONDUITE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE AU RESERVOIR DU PUIIS DU VERT – ATTRIBUTION DES INDEMNITES DUES AUX PROPRIETAIRES, AU TITRE DE L'OCCUPATION TEMPORAIRE, ET AUX EXPLOITANTS EVENTUELS, AU TITRE DE LA PERTE DE CULTURE	4
III. INDEMNITE « POUR TECHNICITE » VERSEE AU PROFIT DE MONSIEUR HERVE MINELLO	4
INFORMATIONS DIVERSES	5
IV. SITUATION DES SUBVENTIONS	5
V. USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE	5
- RAPPORT SUR LES ESSAIS DE GARANTIE	5
- TRAVAUX POUR L'ALIMENTATION DE LA COMMUNE DE MONISTROL SUR LOIRE	5
- TRAVAUX POUR LA DEFENSE INCENDIE DE LA ZONE DE LA BORIE	6
- SECURISATION DE L'ALIMENTATION ELECTRIQUE DES RESERVOIRS DE LA BORIE	6
- DEVENIR DU TERRAIN EN DEHORS DU PERIMETRE DE LA STATION	6
- FUIITE DU BASSIN TAMPON	6
- RESTAURATION DU RUISSEAU DE CHABANNES	6
- ENQUETE PUBLIQUE SUR LA REVUE DE SURETE DU BARRAGE DE LAVALETTE	7
- CONVENTION AVEC LE SELL	7
- BILAN DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT TERRITORIAL DU HAUT-LIGNON	8
VI. INTERCONNEXION DU PUIIS DU VERT	8
- MISE EN SERVICE ET ESSAIS	8
- ALLONGEMENT DE LA DUREE DES TRAVAUX : INDEMNISATION DU PREJUDICE	8
VII. RESSOURCE DE SECOURS	9
- PREPARATION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE RELATIF AU PERIMETRE DE PROTECTION POUR LE CAPTAGE DANS LA LOIRE	9
- POINT SUR LES ACQUISITIONS FONCIERES	9

Le vendredi 25 juin 2010 à 18H00, le comité syndical du S.Y.M.P.A.E. s'est réuni en mairie de MONISTROL sur LOIRE, salle du conseil municipal, sous la présidence de Colette CHAMBONNET-ROCHER, Présidente.

I) ETAIENT PRESENTS

A) les délégués titulaires dont les noms suivent

Mairie de BAS EN BASSET
Joseph CHAPUIS

Mairie de BEAUZAC
Jean PRORIOL
Marc MILLION

Mairie de MONISTROL sur LOIRE
Robert VALOUR
Colette CHAMBONNET-ROCHER

Mairie de SAINTE SIGOLENE
Dominique FREYSSENET
Guy VEROT

Mairie de LES VILLETES
Louis SIMONNET
Jeannine COLOMBET

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez
Iwan MAYET
Alain BONNEFOY

B) Participaient également à la réunion

Olivier DUBOEUF Secrétaire du syndicat
 Directeur général adjoint de la commune de MONISTROL sur LOIRE

Eric CHEVALIER Directeur du Syndicat des Eaux Loire-Lignon

II) ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Les délégués titulaires suivants :

Mairie de BAS EN BASSET
Jacques MADELRIEU

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez
Michel ROBIN - Alain MARQUET -
Jean FOUILLOUX - Louis PERRIN -

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres présents.

Elle excuse, sur leurs demandes, Louis PERRIN, Michel ROBIN, Thomas KLODZINSKI, représentant le bureau d'études IRH INGENIEUR CONSEIL, Christian ROSSIGNOL représentant la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Haute-Loire, Michel JOURJON de la DDT de la Loire, Anne-Marie MOINE et Virginie TOURON représentant le conseil général de la Loire, Bruno PAULET, ainsi que David RAVEL de la DDASS de la Haute-Loire, qui ne peuvent prendre part à la présente réunion.

.../...

Elle soumet à l'approbation du comité syndical le compte-rendu de la séance du 30 mars dernier dont chaque délégué titulaire et chaque suppléant a reçu communication préalablement à la présente réunion.

Aucune observation n'est formulée sur le compte-rendu du 30 mars dernier qui est adopté, à l'unanimité, sur 11 votants.

La Présidente souhaite aborder l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

Iwan MAYET est désigné comme secrétaire de séance.

I. PRESENTATION DU RAPPORT D'EXPLOITATION DU SERVICE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2009

Les conditions d'exploitation du service sont rappelées.

Les phases du traitement de potabilisation de l'eau sont précisées.

Les références de qualité réglementaire sont énumérées.

Les volumes d'importation d'eau brute, de production ou de distribution sont précisés avant et après mise en service de l'usine.

L'analyse d'eau effectuée par la DDASS en juin 2009 avant ouverture est bonne. D'autres analyses ont été ensuite effectuées régulièrement par la DDASS en aval sur les réseaux de distribution à MONISTROL, STE SIGOLENE, et LES VILLETES.

Trois analyses DDASS sont prévues en 2010 à l'UTEP et l'exploitant réalise des analyses eau brute et eau traitée régulièrement.

Teneur en aluminium : à propos du dépassement de la référence de qualité de 200 µg/l que les médias ont dénoncé sur certaines communes de Haute-Loire, la teneur moyenne constatée en sortie d'usine est de 54 µg/l donc ¼ de la référence, et la teneur maximum est de 104 µg/l soit ½ de la référence.

Les données comptables du S.E.L.L. et du SYMPAE sont présentées.

La Présidente adresse ses remerciements aux rédacteurs du rapport que sont Olivier DUBOEUF, secrétaire du syndicat, et Eric CHEVALIER, directeur du S.E.L.L.

Le comité syndical prend acte de la présentation du document.

II. CONDUITE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE AU RESERVOIR DU Puits DU VERT – ATTRIBUTION DES INDEMNITES DUES AUX PROPRIETAIRES, AU TITRE DE L'OCCUPATION TEMPORAIRE, ET AUX EXPLOITANTS EVENTUELS, AU TITRE DE LA PERTE DE CULTURE

Il est proposé d'amender la délibération précédente en date du 30 mars dernier afin d'y ajouter des propriétaires et des exploitants concernés par le tracé définitif de la conduite.

La Présidente remercie Marc Million pour son aide à l'identification des tiers concernés sur la commune de BEAUZAC.

Au total, ce sont 11 639.76 € qui seront versés soit :

- 8 157.36 € aux propriétaires au titre de l'indemnité d'occupation temporaire ;
- 3 482.40 € aux exploitants au titre de l'indemnité de perte de culture.

Le comité syndical accepte, à l'unanimité, le versement des indemnités auprès de chaque ayant droit identifié dans la limite des montants sus-indiqués.

III. INDEMNITE « POUR TECHNICITE » VERSEE AU PROFIT DE MONSIEUR HERVE MINELLO

Il est rappelé qu'Hervé MINELLO percevait une indemnité pour son appui technique sur les travaux de construction de l'usine et sur la réalisation de la conduite d'interconnexion du Puits du Vert.

.../...

Aujourd'hui, le S.E.L.L. ayant été mandaté pour l'exploitation de l'usine et de ses ouvrages annexes que sont l'interconnexion et la future plate-forme d'exhaure de pompage dans la Loire, il est proposé de mettre un terme à la mission de Hervé MINELLO, après mise en service de la conduite d'interconnexion, à priori programmée le 1^{er} juillet.

La Présidente engagera une discussion avec le Président du S.E.L.L. et son directeur pour arrêter les modalités d'exercice d'une assistance technique sur la phase finale des travaux de la 2^{ème} ressource.

Le comité syndical approuve la proposition faite par la Présidente.

INFORMATIONS DIVERSES

IV. SITUATION DES SUBVENTIONS

Sur les 1 905 k€ budgétisés, il a été perçu 900 k€ versés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (notamment solde de la subvention pour l'UTEP) et le Conseil Général de la Loire. D'ici la fin 2010, les demandes pour le solde du chantier de la conduite du Puits du Vert seront faites.

Il est probable que le conseil général de la Haute-Loire ne verse pas cette année le solde de la subvention sur la construction ainsi que les subventions attendues sur la conduite d'interconnexion. Il en résulterait un manque à gagner de l'ordre de 385 k€. Mais les emprunts ont été levés sur l'ensemble des 3 opérations soit un total de 6 M€ et constituent un fond de roulement de nature à compenser le retard de versement des subventions.

V. USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE

- RAPPORT SUR LES ESSAIS DE GARANTIE

La Présidente présente le rapport dont les conclusions sont favorables et remercie le S.E.L.L. pour la qualité de la gestion et la compétence des 2 agents du S.E.L.L. (un chimiste et un électromécanicien) qui ont la charge de l'usine.

Ont été notamment étudiés sur 3 jours par l'organisme de contrôle SOCOTEC :

- la qualité de l'eau brute : 144 paramètres contrôlés ;
- la qualité de l'eau traitée : 125 paramètres contrôlés ;
- l'étalonnage des débitmètres ;
- la qualité des eaux de lavage ;
- les consommations des installations électriques qui sont en dessous des valeurs de référence.

Deux points sont cependant à améliorer : La teneur en Carbone Organique Total est légèrement supérieure à la valeur garantie et celle en Sélénium atteint la limite de qualité.

Le maître d'œuvre IRH en a été informé et doit recueillir l'avis d'un cabinet spécialisé.

- TRAVAUX POUR L'ALIMENTATION DE LA COMMUNE DE MONISTROL SUR LOIRE

Dans le cadre du marché de construction de l'UTEP, l'alimentation du réservoir de MONISTROL est prévue directement depuis la bache d'eau traitée par pompage. Compte tenu des problèmes de marnage et de qualité d'eau rencontrés sur le réseau de MONISTROL, l'alimentation du réservoir se fait "provisoirement" gravitairement via les cuves de La Borie (soit par l'alimentation de secours prévue au projet).

A terme, l'alimentation de la cuve de MONISTROL doit se faire comme prévu initialement, par la bache d'eau traitée. Dans l'attente de cette situation définitive (liée à l'augmentation de la demande), la pérennisation de l'alimentation gravitaire a du être envisagée.

.../...

La solution proposée pour cette alimentation gravitaire consiste en l'automatisation du système par la mise en oeuvre d'une vanne pneumatique asservie au niveau de la cuve ainsi que la pose d'un débitmètre pour comptabiliser les volumes distribués sur MONISTROL. Ces équipements ont été installés dans la chambre du réservoir de la Borie et ont nécessité des travaux de tuyauterie (inox et air comprimé) et d'électricité/automatisme / supervision (alim, report et automatisation du système).

Les travaux de tuyauterie sont chiffrés dans le devis présenté par DEGREMONT (19 811 € HT).

Le devis a été accepté. Les travaux sont en cours d'achèvement.

- **TRAVAUX POUR LA DEFENSE INCENDIE DE LA ZONE DE LA BORIE**

Robert VALOUR explique qu'en raison de l'avis défavorable du Service d'Incendie et de Secours (SDIS) sur l'autorisation préfectorale d'exploiter de l'entreprise BARBIER, il a été constaté que la défense incendie de la zone était défailante.

En effet, la mise en service de la station a fait chuter la pression et le débit nécessaire à la défense incendie du secteur.

En conséquence, il est proposé en cas d'incendie d'arrêter l'alimentation en eau brute de la station par un dispositif d'arrêt d'urgence par coup de poing.

Le devis de l'entreprise SABY est accepté pour un montant de 1 085 € HT.

- **SECURISATION DE L'ALIMENTATION ELECTRIQUE DES RESERVOIRS DE LA BORIE**

Il est proposé de relier électriquement les pompes des réservoirs de la Borie, pompes alimentant STE SIGOLENE – LES VILLETES au groupe électrogène de l'usine. Compte tenu du montant du devis SABY (14 888,10 €), une consultation sous forme de procédure adaptée est à réaliser.

Eric CHEVALIER attire l'attention des membres du syndicat sur l'état de vétusté des 2 pompes actives qui alimentent le réservoir de la Rouchouse ainsi que celui des armoires électriques. Un chiffrage de travaux de déplacement-remplacement de l'armoire et remplacement de la pompe hors service sera réalisé. Là aussi, une consultation sous forme de procédure adaptée s'impose.

- **DEVENIR DU TERRAIN EN DEHORS DU PERIMETRE DE LA STATION**

Il est posé la question de l'usage du terrain hors du périmètre clôturé de la station. Il pourrait faire l'objet d'un bail à ferme avec un agriculteur.

Il est souligné l'existence d'une voie de circulation inutilisable en agriculture.

Le bornage précis de la parcelle doit être contrôlé.

- **FUITE DU BASSIN TAMPON**

Il est constaté la présence d'une fuite d'eau importante en aval du bassin. Cette situation rend périlleux l'accès de l'agriculteur voisin dans sa parcelle.

Il est envisagé la pose d'un drain en pied de talus et son raccordement sur le DN800 EP à proximité.

- **RESTAURATION DU RUISSEAU DE CHABANNES**

Suite à la pollution du Piat, il a été convenu entre les différents protagonistes un accord amiable qui consiste en la restauration du ruisseau de Chabannes.

Le Service de la Police de l'Eau a recensé les différents points sur lesquels des travaux pourraient être réalisés (franchissement piscicole, stabilisation des berges, lutte contre l'érosion du lit mineur). La totalité des travaux envisageables est estimée par le SICALA à 25 275 euros HT.

Les participations se répartissent actuellement comme suit :

Entreprises	7 500 €
APPMA	2 000 €
Monistrol	4 500 €
	<hr/>
	14 000 €

Une participation du SYMPAE à hauteur de 2 500 euros est acceptée, ce qui porte le montant des travaux pouvant être effectués à 16 500 euros.

Une participation du S.E.L.L sera sollicitée. Un dossier sera aussi déposé auprès de la communauté de communes des Marches du Velay, le ruisseau recevant le pluviail des zones d'activités de la Borie.

Joseph CHAPUIS s'abstient sur ce point, réclamant l'indulgence des parties.

La décision est adoptée à la majorité.

- **ENQUETE PUBLIQUE SUR LA REVUE DE SURETE DU BARRAGE DE LAVALETTE**

L'enquête publique a eu lieu du 4 mai au 4 juin dernier. Madame la Présidente a fait porter au registre au nom de la commune de MONISTROL les observations suivantes :

- un déficit d'informations sur le calendrier de déroulement des différentes phases des travaux ;
- la non définition du protocole en cas de pollution liée aux toxines secrétées par les cyanobactéries ;
- l'absence de plan de secours en cas de non potabilité de l'eau

Iwan MAYET souligne que la principale difficulté va être de respecter le taux de MES, le syndicat ne dispose pas en l'état de solution de dilution.

Joseph CHAPUIS propose une recirculation de l'eau dans le process en activant le 2nde filière d'Aquadaf. Cela n'est pas possible, l'eau ne peut pas passer sur un aquadaf après l'autre.

Les protocoles d'interventions seront calés prochainement avec la DDASS.

Une réunion des communes de MONISTROL, STE SIGOLENE et LES VILLETES est prévue vendredi 2 juillet à 9 heures pour étudier les modalités de continuité de service pour l'alimentation en eau potable dans le cas de fortes dégradations de la qualité de l'eau brute suite aux travaux à Lavalette.

- **CONVENTION AVEC LE SELL**

Lors de l'incident de la chambre UV, un retard important a été observé avant la remise en service du dispositif de désinfection par radiation UV.

A l'avenir pour éviter un tel retard, il est proposé de refondre la convention SYMPAE/ S.E.L.L. afin de clarifier les responsabilités respectives des 2 collectivités.

Le rôle de chaque collectivité sera défini dans la prise en charge des sinistres et la nature des risques couverts par les assurances respectives.

A cette fin, il est constitué un groupe de travail qui traitera notamment des points suivants :

- les responsabilités des parties et les assurances respectives ;
- l'inventaire du patrimoine et la charge de renouvellement des biens.

Les membres de ce groupe sont :

- Iwan MAYET
- Jeannine COLOMBET
- Colette CHAMBONNET-ROCHER

Joseph CHAPUIS considère que les assureurs devraient être en mesure de prendre en charge les frais de réparation avant que les responsabilités des parties en soient établies. Les assureurs seront questionnés sur ce point.

- **BILAN DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT TERRITORIAL DU HAUT-LIGNON**

Des diagnostics du bassin du Haut-Lignon ont été présentés par les agents du SICALA et ses prestataires lors d'un comité de pilotage qui a eu lieu le 16 juin 2010 à MONISTROL. Ces diagnostics portent sur :

- la qualité d'eau de la retenue de la Valette ;
- sur la qualité de l'eau du Lignon et de ses affluents ;
- sur les dispositifs d'assainissement collectif et non collectif ;
- sur l'impact des pratiques agricoles sur l'eau

Le SICALA a diffusé une plaquette « *Je protège le Lignon même à la maison* » qui précise les comportements à éviter, les bonnes pratiques pour préserver la qualité de l'eau.

Il est observé que la création de réseaux séparatifs doit permettre de réduire la charge hydraulique des stations d'épuration.

Les collectivités se doivent être exemplaires dans l'usage des produits phytosanitaires.

Joseph CHAPUIS rappelle que dans le cadre du SAGE Loire porté par le conseil général de la Loire, une solidarité amont aval doit s'instaurer. Un partenariat entre le conseil général et de la ville de Saint-Etienne, propriétaire du barrage devrait être noué.

VI. INTERCONNEXION DU PUIITS DU VERT

- **MISE EN SERVICE ET ESSAIS**

Les premiers essais ont eu lieu le 20 mai, mais n'ont pas été fructueux. En effet, l'eau s'est troublée en raison de la pression (transport de particules fines). Le réservoir du Puits du Vert a du être nettoyé.

Les nouveaux essais sont programmés pour la semaine du 28 juin.

Le débitmètre de la Roche étant défectueux, il est prévu de poser une manchette après dépose pour envoi en révision de cet équipement.

Par ailleurs, les antennes de piquage n'ont pas été testées. Elles le seront lors des prochains essais.

- **ALLONGEMENT DE LA DUREE DES TRAVAUX : INDEMNISATION DU PREJUDICE**

Les travaux de l'interconnexion ont commencé en juillet 2008 et auraient dû se terminer en février 2009 soit une durée de 8 mois.

Un premier retard est imputable aux inondations du 1^{er} novembre 2008, c'est un cas de force majeure. La réception du chantier a été alors décalée pour juillet 2009.

Mais le refus d'accord amiable de 2 propriétaires et la mise en place de la procédure de DUP ont interrompu le chantier. La réception a été prononcée avec réserves début mai 2010.

La société SOGEA sollicite un dédommagement de 380 000 euros et argumente sa requête sur :

- la réinstallation du chantier
- l'augmentation du prix de la fonte (+29% sur 2 ans alors que le coefficient de révision est de +6.7%)
- les frais de conduite de travaux supplémentaires ...etc

Après examen du maître d'œuvre IRH, le montant de l'indemnisation pourrait être ramenée à 125 000 €.

.../...

Il est proposé d'accéder seulement à la demande d'indemnisation sur l'installation de chantier.

Dominique FREYSSINET souhaite que le syndicat informe l'entreprise qu'un 2nd chantier aura lieu prochainement.

VII. RESSOURCE DE SECOURS

- PREPARATION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE RELATIF AU PERIMETRE DE PROTECTION POUR LE CAPTAGE DANS LA LOIRE

Les dossiers d'enquête ont été confiés :

- au cabinet EURYECE pour l'instauration des servitudes et l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux,
- au cabinet BE-IE pour l'instauration d'un périmètre de protection de la ressource et la préparation du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux. Honoraires négociés à 4 000 €.

Les dossiers sont en cours d'achèvement et devraient être déposés prochainement en préfecture pour des enquêtes publiques qui auraient lieu à l'automne.

- POINT SUR LES ACQUISITIONS FONCIERES

Pour la plate-forme d'installation de la station de pompage (exhaure), il est envisagé une convention d'occupation, la parcelle étant un bien de section indivis.

Une recherche d'un hangar de stockage de la pompe doit être réalisée.

Pour la station de pompage située rive droit du Lignon à Confolent, le service France Domaine a estimé le foncier à 5 €/m². Les négociations sont en cours avec les 2 propriétaires concernés.

QUESTIONS DIVERSES

Les points portés à l'ordre du jour étant épuisés, la Présidente laisse la parole aux délégués qui souhaitent intervenir.

Aucun délégué ne désirant intervenir, la séance est levée à 20h20.

SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION
ET D'ADDUCTION D'EAU
S.Y.M.P.A.E.
Hôtel de Ville
7, avenue de la Libération
BP 20019
43120 MONISTROL SUR LOIRE
Tél. 04 71 66 53 45

La Présidente,


Colette CHAMBONNET-ROCHER

